

Les modalités d'évaluation et d'octroi de dispenses

I. Mise en œuvre du nouveau référentiel en septembre 2026

1. La validation des Unités d'Enseignement (UE)

Le programme est découpé en **5 grands domaines de compétences** (Sciences infirmières et raisonnement clinique, Pratiques cliniques, Prévention, Communication/Leadership, Démarche scientifique). Chaque semestre, vous devrez valider des UE :

- **Le contrôle continu et les partiels** : Selon les matières, les évaluations prennent la forme de devoirs sur table (QCM, questions rédactionnelles), de dossiers individuels ou collectifs, ou d'exposés.
- **La note de validation** : Pour valider une UE et obtenir les ECTS associés, vous devez obtenir une note minimale de **10/20**.
- **Les sessions de rattrapage** : Si vous n'avez pas la moyenne à une UE, une session de rattrapage est organisée pour chaque semestre.

2. L'évaluation Clinique : Les Stages et la Simulation

Vous ferez **66 semaines de stage** au total. Pour qu'un stage soit validé (OBTENTION DES ECTS), il faut :

- **Avoir été présent** (la présence est obligatoire, avec un seuil de tolérance strict pour les franchises d'absence).
- **Avoir validé les objectifs de stage** et démontré une progression dans les compétences cibles.

3. La Certification Finale : L'obtention du DEI

Dans le cadre de **l'intégration Université-IFSI**, le jury final, présidé par l'université, vérifie que vous avez accumulé les **180 ECTS** répartis sur les 6 semestres. Vous obtenez un DEI et un grade licence.

II. Ancien programme pour les ESI de L2 et L3

1. La validation des Unités d'Enseignement (UE)

Le programme est découpé en **6 grands domaines qui regroupent 59 UE en lien avec 10 compétences**.

Le contrôle continu et les partiels : Selon les matières, les évaluations prennent la forme de devoirs sur table (QCM, questions rédactionnelles), de dossiers individuels ou collectifs, ou d'exposés.

- **La note de validation** : Pour valider une UE et obtenir les ECTS associés, vous devez obtenir une note minimale de **10/20, certaines unités se compensent**.
- **Les sessions de rattrapage** : Si vous n'avez pas la moyenne à une UE, une session de rattrapage est organisée pour chaque semestre.

2. L'évaluation Clinique : Les Stages

Vous ferez **60 semaines de stage** au total. Pour qu'un stage soit validé (OBTENTION DES ECTS), il faut :

- **Avoir été présent** (la présence est obligatoire, avec un seuil de tolérance strict pour les franchises d'absence).
- **Avoir validé les objectifs de stage** et démontré une progression dans les compétences cibles.

3. La Certification Finale : L'obtention du DEI

Dans le cadre de **l'intégration Université-IFSI**, le jury final, vérifie que vous avez accumulé les **180 ECTS** répartis sur les 6 semestres. La DREETS délivre le DEI, l'université de rattachement délivre le grade licence.

III. Modalités d'octroi de dispenses

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 (ancien programme), en référence aux articles 7,7 bis et 8 :

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. ».

« Les aides-soignants disposant d'une expérience professionnelle (...) d'au moins 3 ans à temps plein sur la période des 5 dernières années à la date de sélection, sélectionnée par la voie de la FP peuvent à la suite d'un parcours spécifique (...) intégrer directement la 2ème année de formation.

« Les candidats visés à l'art 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base de documents » (cf. art 8)

Selon l'arrêté du 20 février 2026 (nouveau référentiel), les articles 19, 20 et 21 du titre 3 précisent de la même façon, ces modalités de dispense.

Pascale CAGNET
Directrice adjointe IFSI ORTHEZ
Mars 2026